

Commune d'ORADOUR-SUR-GLANE
CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 24 Février 2023

Le Conseil municipal d'Oradour-sur-Glane, dont les membres ont été convoqués le 20 février 2023, s'est réuni le vendredi 24 février 2023, en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Philippe LACROIX, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Jean BALLOT, M Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, M. Jean-Jacques LAMANT, Mme Muriel DELALLET, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, M. Francis MANDON, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Chantal TARNAUD, Mme Myriam BEAULIEU, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Guillaume GENTY, M Bertrand LIAGRE, Mme Astrid COTINEAU, Mme Sophie GOURINAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme Valérie BICHAUD à Mme Astrid COTINEAU, M Eric FENOLL à M. Jean BALLOT, M. Landry BOISSELET à Mme Chantal TARNAUD.

M. Clément BOSSELUT, conseiller complémentaire assiste à la séance sans prendre part aux différents votes ni aux débats.

Mme Judith SEGUIN, domiciliée à Saint-Victorien, a assisté à la séance du Conseil municipal. Etudiante en journalisme, elle souhaitait observer le fonctionnement d'une assemblée délibérante.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Muriel DELALLET

La séance est ouverte à 19H00.

Le quorum étant atteint, il est proposé de passer à l'ordre du jour.

Appel nominatif et désignation d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus et propose de désigner Mme Muriel DELALLET comme secrétaire de séance.

Avant de débiter l'examen des dossiers, Monsieur le Maire demande aux élus de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Robert HEBRAS.

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 Janvier 2023 :

Monsieur le Maire précise que chaque élu a été destinataire du compte rendu de la séance précédente et précise que les corrections suggérées ont été apportées. Il soumet à l'assemblée délibérante l'approbation de ce compte-rendu. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte-rendu de la séance du 20 Janvier 2023.

Ordre du jour : Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

I – DÉLIBÉRATIONS

1 – Don des consorts PEROT à la Commune d’Oradour-Sur-Glane (délibération 2023/10)

Monsieur le Maire rappelle que les consorts PEROT ont décidé de faire don d’une bande de terrain (parcelle cadastrée section AV n° 476) destinée à agrandir un chemin.

A l’unanimité, l’Assemblée délibérante décide d’accepter la donation des consorts PEROT et mandate son Maire pour engager les formalités et signer tous documents relatifs à cette décision.

2 – Dénomination d’un chemin rural (délibération 2023/11)

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que le chemin rural qui débute le long de la voirie départementale n° 101 et qui dessert plusieurs parcelles, notamment celles des consorts PEROT n’est pas dénommé.

Il propose donc de l’identifier comme « Chemin du bois du loup ».

Le Conseil municipal valide à l’unanimité cette dénomination.

III – RAPPORT DES COMMISSIONS

1 – Finances

Muriel DELALLET indique que d’ores et déjà un premier bilan de l’exercice 2022 peut être dressé.

Le résultat 2022 est calculé (sous réserve d’ajustements de régularisations très mineures : nous avons émis un mandat d’annulation de 2,13 € hier par exemple à la demande de la trésorerie).

Le résultat de fonctionnement 2022 s’élève à 93 405 €

Le résultat d’investissement 2022 s’établit à 38 663 €.

Concernant les restes à réaliser 2022 (dépenses et recettes d’investissement non enregistrées sur l’exercice), ils se présentent comme suit :

Restes à réaliser dépenses : 106 647 €

Restes à réaliser recettes : 58 044 €

Le solde des restes à réaliser est donc de – 48 603 €

L’ensemble de ces résultats seront repris sur le compte administratif 2022.

Mme DELALLET apporte des éléments informatifs concernant le solde en trésorerie au 31 janvier 2022 : 347 796 € ; solde qui s’élevait au 31 janvier 2023 à 405 094 €.

Le solde au 23/02/2023 est voisin de 345 000 €.

Le déploiement des logiciels (comptabilité, payes, facturation) est complexe : le prestataire doit encore intervenir pour régulariser et corriger des mauvaises reprises de données et du

paramétrage qui n'a pas été effectué correctement. Ces soucis impactent le fonctionnement des services administratifs depuis plusieurs semaines. Des courriers recommandés ont été adressés au prestataire pour d'une part formaliser les nombreux soucis rencontrés et pour demander de revoir la facturation (rien n'a été réglé à ce jour en raison des dysfonctionnements importants rencontrés).

Un débat d'orientations budgétaires est prévu le 1^{er} mars 2023, afin de lister notamment les programmations de travaux et envisager un plan pluriannuel d'investissements.

Le Conseil municipal prend note des informations.

2 – Commission des affaires scolaires et sociales

Mme Carine VILLEDIEU informe le Conseil Municipal que le Conseil municipal d'enfants s'est réuni dernièrement.

Les deux gagnantes du concours « dessines-moi ton jumelage » ont été récompensées à cette occasion.

Mme VILLEDIEU évoque l'idée de mettre en place un jumelage d'école à école.

Plusieurs projets émergent :

- Installation d'un terrain de billes et skate-park (champ de foire) ;
- Journée Eco-citoyenne fin mai : villages des Bordes et du Repaire (idée de suivre les chemins par souci de sécurité) ;
- « Chasse au trésor » fin juin – début juillet ; animation en partenariat avec les commerçants : recherches d'indices dans les vitrines ;
- « Le petit Radounaud » : les membres du Conseil municipal d'enfants rédigent des articles sur les activités sportives qu'ils pratiquent.

Mme VILLEDIEU rappelle que le Conseil municipal de jeunes a assisté au repas des aînés (repas et animation). Les jeunes élus ont apprécié ce temps de convivialité auprès de leurs aînés.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

3- Urbanisme

Monsieur Jean-Jacques LAMANT informe le Conseil Municipal qu'actuellement les déclarations préalables déposées concernent essentiellement des projets photovoltaïques. Beaucoup moins de demandes de certificat d'urbanisme arrivent en mairie.

Il évoque le dossier concernant les terrains de Monsieur Naudin, qui font l'objet d'une vente en viager. Il précise que la commune peut préempter sur un terrain situé face à l'usine Bernardaud (celui entourant la parcelle de Mme MILORD, fille de M Naudin, qui a fait connaître sa décision de vendre son terrain). Il indique que la Communauté de communes dispose de la compétence « économie ». Le Maire rencontrera en effet le Président de la Communauté de Communes à ce sujet.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

4 – Travaux

Monsieur Jean BALLOT informe le Conseil Municipal que les travaux suivants vont être réalisés :

- Collage des bordures et ralentisseurs,
- Parking Haut Dieulidou,
- Parcours pêche loisirs,
- Chemins de randonnée, chemin Clavaud,
- Eclairage arrêt de bus scolaire Mazenty.

Monsieur LIAGRE fait état de très bons retours suite à l'installation de rampes d'éclairage au gymnase.

Mme COTINEAU intervient sur la signalisation au village du Repaire : les bandes blanches de « stop » sont peu marquées, ce qui engendre le fait que certains automobilistes ne parquent peu ou pas l'arrêt.

Mme GOURINAT demande des informations quant à la pose d'un panneau indicateur au Mas du Puy.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

5 – Commission jeunesse, sport et vie associative

Monsieur Maurice GAUTHIER informe le Conseil municipal que l'USO remercie la collectivité pour les travaux réalisés mais aussi pour le traçage du terrain.

Il indique que les associations doivent préparer un dossier de demande de subvention pour prétendre à une aide de fonctionnement de la commune.

Madame COTINEAU indique qu'il serait souhaitable de proposer un délai plus long pour compléter le dossier.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

6 – Commission mémoire et organisation des cérémonies

Monsieur Benoit SADRY souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des services municipaux pour leur implication dans la préparation, l'organisation, le nettoyage et la mise en place du site ainsi que la préparation de repas pour l'hommage officiel rendu à Monsieur Robert HEBRAS. Il souligne également l'aide apportée par les communes de Saint-Junien (passage de la balayeuse, prêt de la sonorisation pour l'extérieur de l'église, chaises) et de Limoges (prêt de sièges, potelets, chaînes).

Il indique que le « Radounaud » est en cours de distribution.

Il précise que Monsieur Maurice GAUTHIER et Monsieur Francis MANDON se sont rendus récemment en Dordogne, au Pont de Lasveyras, pour assister à une cérémonie commémorative.

Il informe l'assemblée qu'il accompagnera Monsieur Philippe LACROIX à Paris le 13 mars prochain pour un entretien avec les services du Cabinet de la Présidence de la République. A cette occasion seront notamment évoquées les questions relatives à l'entretien des ruines, à la commémoration du 80^{ème} anniversaire du massacre du 10 juin 1944.

Il insiste sur le fait que la communication est essentielle pour que le « *Oradour.. Souviens toi...* », perdure. Selon Monsieur Benoît SADRY, « *Oradour ne se suffit plus à lui-même* ». Il illustre son propos avec l'exemple du relai médiatique du décès de Monsieur Robert HEBRAS, quasiment occulté sur certaines chaînes de télévision (TF1).

La rediffusion en direct de la cérémonie d'hommage du 17 février dernier, par France 3, a en revanche été très suivie. Un taux d'audience de 19% a été enregistré sur la Nouvelle-Aquitaine avec un plafond d'audimat estimé à 270 000 spectateurs.

La « Mémoire », la transmission ne passent pas que par les jeunes au travers du Centre de la Mémoire, mais aussi et surtout par les adultes.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

IV – AFFAIRES DIVERSES

Le Maire donne au Conseil Municipal les informations suivantes qui donnent lieu à discussion :

- **Salubrité publique** : Des cadavres de chiens ont été retrouvés sur un terrain privé près du village de Dieulidou. Les services de la SPA ont été alertés par la personne qui a découvert le charnier. La gendarmerie s'est rendue sur place et a constaté la présence de ces cadavres. Les services de l'Etat (DDCSPP) ont été contactés : la commune doit faire évacuer à ses frais ces animaux par un professionnel.
- **Dentiste** : Les médias locaux ont diffusé un reportage faisant état d'une problématique d'accueil de professionnels de santé à Bellac. Renseignements pris, il semblerait que cela ne concerne pas de dentistes.
- **Résidence autonomie** : les services du Conseil départemental nous ont informé qu'un projet de construction d'une résidence autonomie de 48 logements serait retenu cette année sur le département. Le délai de retour du dossier est fixé au 30 avril 2023 (dossier de candidature, plan de financement, partenariat, esquisses de plans, etc). La collectivité s'intéresse vivement à cette typologie de structure qui vise à accueillir des seniors relativement autonomes. Le délai contraint de rendu de dossier ne permet pas de transmettre un dossier abouti. De même, la capacité d'accueil semble très conséquente pour une commune comme Oradour-Sur-Glane. Pour autant, le Conseil municipal souhaite mener une réflexion sur l'opportunité et les conditions d'installer une Maison d'Accueil Rural pour les Personnes Agées (MARPA) pouvant héberger au maximum 24 résidents. Les seniors disposent de logements privés et peuvent bénéficier de services communs tels que restauration, blanchisserie, animations... Des contacts seront pris auprès de la MSA mais aussi de la Mutualité Française mais aussi auprès de grands groupes privés, qui pourraient être partenaires, financeurs et ou gestionnaires. Un groupe de travail sera constitué pour travailler sur ce projet.

- **Maison de la Prade** : Un groupe de travail se met en place afin de définir la nature du projet qui sera conduit par la collectivité. Cette phase de réflexion est un préalable essentiel et précèdera la réalisation d'une étude (avant-projet, esquisses, plans, etc). Ce dossier fera l'objet d'une programmation pluri annuelle d'investissements. La première étape (audit de l'existant permettant d'envisager des travaux de sécurisation des bâtiments notamment toiture et couverture de la partie grange) va débuter en 2023. Les jeunes qui seront présents en avril prochain dans le cadre d'une mission citoyenne procéderont au déblaiement de la maison et de la grange, travaux incontournables avant d'envisager la mission d'étude.
- **Gens du voyage** : Monsieur le Maire indique qu'il doit faire procéder à l'expulsion des gens du voyage stationnés sur un chemin communal. Il indique qu'à la demande des services de la Communauté de communes, gestionnaire de l'aire d'accueil, cette famille s'en voit interdire l'accès eu égard au non-respect du site (hygiène, salubrité).
- **Autres interventions** :

Monsieur Jean BALLOT rappelle le caractère d'urgence concernant le projet d'extension du cimetière.

Madame Chantal TARNAUD souhaite que les menus de la cantine scolaire soient diffusés sur le site internet de la commune.

Monsieur Jean-Jacques LAMANT précise que la route du Repaire est très dégradée. Monsieur Jean BALLOT a informé la Communauté de communes : il rappelle que les dégradations proviennent pour partie de l'alimentation des chantiers de construction. La commune est en attente de la programmation voirie de Porte Océane.

Monsieur Guillaume GENTY signale qu'en bordure de route entre « Les trois arbres » et « la Tuillière », de nombreux détritrus sont déposés (bouteilles, etc). Un agent des services techniques sera mobilisé pour aller nettoyer ces incivilités regrettables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

La Secrétaire de séance

Le Maire

Muriel DELALLET

Philippe LACROIX

Affiché en Mairie le 25 janvier 2023.